

Lettre ouverte au Premier ministre Édouard Philippe, à la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, au ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin

Défendre une biologie médicale de qualité et de proximité, c'est préserver l'accès aux soins des Français

La biologie médicale a un rôle essentiel pour le diagnostic et le traitement de la plupart des maladies puisqu'elle contribue à 70 % des diagnostics médicaux. Elle est implantée dans tous les territoires en France et dans les DOM-TOM avec 4 000 sites de laboratoires. Cette proximité avec les patients et les équipes soignantes contribue à la grande qualité des soins dispensés en France et permet de limiter les conséquences de la désertification médicale observée dans de nombreuses régions. Par leur présence et leur expertise, les biologistes médicaux garantissent une prise en charge adaptée en situation d'urgence, notamment dans le cadre des soins non programmés.

Les résultats des examens de biologie médicale sont garantis par une procédure d'accréditation contrôlée par le Cofrac qui concerne tous les laboratoires français, assurant leur totale fiabilité. Cette accréditation est d'un niveau d'exigence inégalé en Europe.

Ainsi la France peut être fière de posséder un réseau de laboratoires de biologie médicale important et efficace, qui accueille chaque jour près de 500 000 patients.

Ce modèle, qui répond parfaitement aux besoins des malades et des soignants, est en train d'être remis en cause par l'Assurance maladie et par le gouvernement.

En effet, l'Assurance maladie (CNAM) demande de réaliser en 2020 des économies à hauteur de 170 millions d'euros sur l'enveloppe de la biologie médicale, ce qui représente une baisse de -4,6% de son chiffre d'affaires. Et comme si ce n'était pas suffisant, il est prévu également de geler cette enveloppe pour les 3 années à venir, alors que la CNAM prévoit une croissance annuelle en volume de +3,6 % des examens de biologie, ce qui représenterait une baisse de plus de 10 % du financement de la biologie médicale en 3 ans.

Autrement dit, il est demandé aux biologistes médicaux à la fois de subir des baisses tarifaires considérables, et en plus de financer l'évolution naturelle des besoins de la population, consécutive à son augmentation naturelle et à son vieillissement, les besoins augmentant avec l'âge.

Les biologistes médicaux ont pourtant fait d'énormes efforts de restructuration pour faire face à des économies déjà substantielles puisqu'elles représentent un milliard d'euros de baisses cumulées sur 10 ans pour un montant total de remboursement de 3,731 milliards d'euros, soit seulement 1,8 % des dépenses courantes de santé.

Aucun autre professionnel de santé ne subit de telles pressions.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de réduire ainsi les coûts sans être obligés de réduire l'offre, fermant ainsi de nombreux laboratoires de proximité, et entraînant le licenciement de nombreux salariés. Nous refusons d'être ainsi acculés par le gouvernement et par l'Assurance maladie car ces fermetures entraîneraient une baisse de la qualité des services rendus aux patients. Ils seraient en effet obligés de parcourir de nombreux kilomètres pour atteindre un laboratoire de biologie médicale, et les résultats pourraient être rendus avec un décalage d'une

ou deux journées. Les coûts indirects générés pourraient ainsi être bien supérieurs aux économies initiales.

Pour contrer cette menace, les syndicats de biologistes, SDB, SNMB, SLBC, SJBM, ainsi que l'APBM, ont déclenché une grève nationale appelant à une fermeture des laboratoires de biologie médicale tous les après-midis, du 23 septembre au 1er octobre. Cette grève massivement suivie par plus de 95% des laboratoires et soutenue par le public a fait l'objet d'une pétition signée par plus de 300 000 patients et élus, tous conscients du risque de fermeture des laboratoires implantés dans leur commune.

Malgré des réunions de négociation avec le Directeur de la CNAM Nicolas Revel, les économies attendues par le gouvernement dans le PLFSS 2020 sur la biologie sont de 205 millions d'euros, soit près du double des années précédentes, faisant des biologistes les plus gros contributeurs aux économies souhaitées à proportion du montant des dépenses engagées par l'Assurance maladie.

Notre profession ne peut accepter d'être ainsi démantelée sans réagir, et nous interpellons le Premier ministre, la ministre des Solidarités et de la Santé, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, qui sont les véritables décisionnaires en matière de comptes sociaux, pour qu'ils cessent leurs actions de destruction des laboratoires de proximité.

Ces mesures d'économies drastiques, qui entraîneraient la disparition de nombreux laboratoires de biologie médicale implantés dans des zones sous-dotées en personnel de santé, sont en effet en totale contradiction avec la Loi votée cette année relative à l'organisation du système de santé (« Ma santé 2022 ») qui a pour ambition d'améliorer l'accès aux soins au niveau des territoires, pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, et améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et la qualité des prises en charge.

Nous demandons au gouvernement de se prononcer clairement pour le maintien du maillage territorial des laboratoires de biologie médicale et d'en assurer le financement pérenne.

De nouvelles réunions sont prévues le 17 et le 24 octobre avec le directeur de la CNAM.

Si les négociations n'aboutissent pas positivement, la profession, unie, regroupant tous les syndicats, groupes et réseaux de laboratoires, se verra contrainte de renforcer son action en organisant de **nouvelles grèves avec cette fois des fermetures totales toute la journée des laboratoires** et transfert des urgences vers l'hôpital public, et ce durant plusieurs jours.

Les biologistes informeront leurs patients de la date et des modalités de fermeture afin qu'ils soient orientés en toute sécurité dans leurs parcours de soins.

Nous sommes déterminés à lutter pour maintenir un haut niveau de qualité des services apportés aux patients et à mettre le gouvernement devant ses responsabilités.

Dr François Blanchecotte

Président du Syndicat des biologistes



Dr Lionel Barrand

Président du Syndicat des jeunes Biologistes médicaux



Dr Jean Philipp

Président du Syndicat des laboratoires de biologie clinique



Dr Claude Cohen

Président du Syndicat national des médecins biologistes



Aurélien Truffot

Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale



Dr Alain Le Meur

Président de l'Association pour le Progrès de la Biologie Médicale

